



DOSSIER D'INSCRIPTION : VIDE-GRENIERS

234^{ème} Foire de Saint-Uze

Organisé par le Comité de Foire

 **Date :** SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026

 **Lieu :** Parking du Square des 4 Saisons – 26240 Saint-Uze

 **Contact / Renseignements :** comitefoire.saintuze@gmail.com / 06 75 27 48 03

 **Horaires et organisation :**

- **Arrivées et mise en place :** de 6h30 jusqu'à 8h00.
- **Enlèvement des stands :** à partir de 18h00.
- **Sécurité :** Un arrêté municipal interdira toute circulation dans l'enceinte de la foire jusqu'à 19h00.

 **Date limite d'envoi :** Les dossiers devront nous parvenir **avant le 01/09/2026** à l'adresse suivante :

COMITE DE FOIRE

À l'attention de la Présidente Marie-Laure CARAUX

1 Place de la mairie

26240 Saint-Uze

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **Email :**

Pièce d'identité (CNI / Passeport) :

- **Numéro :**
- **Délivré le :** **par :**

2. RESERVATION DE L'EMPLACEMENT

Règle importante : Les emplacements sont vendus uniquement par tranche de **3 mètres linéaires**. Aucun mètre à l'unité ne sera vendu.

Si vous souhaitez laisser votre véhicule derrière votre stand, la longueur totale de votre emplacement doit obligatoirement être supérieure ou égale à la longueur hors-tout de votre véhicule.

Longueur hors tout du véhicule + remorque (si présent sur le stand) : mètres.

Calcul de votre réservation :

Options disponibles	Tarif	Votre choix (Cochez)	Total à régler
Forfait 3 mètres (Idéal sans véhicule ou petite citadine)	12 €	☐	 €
Forfait 6 mètres (Conseillé pour un véhicule standard + stand)	24 €	☐	 €
Forfait 9 mètres (Conseillé pour grand utilitaire / remorque)	36 €	☐	 €
Forfait 12 mètres	48 €	☐	 €

3. PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour que votre inscription soit validée, merci de fournir :

- ☐ Le présent formulaire dûment complété et signé.
- ☐ Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.
- ☐ Le règlement par chèque à l'ordre du : **Trésor Public** (*chèque encaissé après la Foire*)

 **Règlement en espèces sur place le jour J** : Les exposants ont la possibilité de régler leur emplacement en espèces directement sur place le jour de la foire (sous réserve de présenter ce formulaire complété et la copie d'une pièce d'identité). **Attention : dans ce cas, aucune place ne peut être réservée à l'avance et l'attribution se fera dans la limite des places disponibles restantes.**

Protection de vos données et cadre légal :

Conformément à la législation en vigueur (Article R 321-9 du Code pénal), la copie de votre pièce d'identité est obligatoirement requise pour la tenue du registre officiel des vendeurs. Ces données sont collectées exclusivement pour répondre à cette obligation légale, seront conservées de manière sécurisée et seront détruites après les délais légaux.

 **Conseil sécurité** : Pour protéger votre document, vous pouvez barrer votre photocopie en y inscrivant de manière lisible la mention manuscrite : **"Pour le Vide-greniers de Saint-Uze 2026 uniquement"**.

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT

Je soussigné(e), M./Mme,

- Atteste sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), et ne pas participer à plus de 2 vide-greniers par an.
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement de la foire et m'engage à laisser mon emplacement propre à mon départ.

Fait à :, le :

Signature du demandeur (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé") :